

Concours Externe IAE 2024

Un concours externe pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) est ouvert au titre de l'année 2024. Lire la [note de service](#), également en bas de page.

Candidatures

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme classé au niveau 7 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Dispense de diplôme :

- les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;
- les sportifs de haut niveau.

Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions indiquées ci-dessus.

Le nombre de places offertes au titre de l'année 2024 au concours externe pour le recrutement des élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est fixé à 25 qui se répartissent comme suit :

- 5 places au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- 20 places au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Épreuves

Le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

▪ Épreuve d'admissibilité : étude du dossier du candidat par le jury

L'admissibilité consiste en l'examen par le jury de l'ensemble du dossier des candidats autorisés à prendre part au concours. L'étude de ce dossier par le jury doit permettre d'évaluer les compétences pour l'exercice des fonctions d'encadrement, d'ingénierie et d'expertise et en vue d'une participation à la mise en œuvre des politiques contribuant au développement durable dans les domaines suivants :

- 1° Mise en valeur agricole et industries agroalimentaires ;
- 2° Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels ;
- 3° Mise en valeur de la forêt ;
- 4° Alimentation et santés animale et végétale, impact environnemental.

▪ Épreuves d'admission : épreuve orale des candidats retenus

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée totale de quarante-cinq minutes. Elle débute par un exposé du candidat sur ses études et, le cas échéant, sur ses travaux personnels, son activité et son expérience professionnelle, d'une durée de quinze minutes maximum. Cet exposé est suivi d'un échange libre visant à apprécier les motivations et la personnalité du candidat, sa capacité à se positionner dans un environnement professionnel et à se situer face aux enjeux européens ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement. Lors de l'épreuve orale, le jury dispose du dossier de sélection du candidat.

▪ Admission

A l'issue de l'admissibilité et après délibération, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis à subir l'épreuve d'admission. A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury attribue une note de 0 à 20 et établit par ordre de mérite la liste des candidats ainsi qu'une liste

complémentaire.

Calendrier

- Inscriptions : **du 11 décembre 2023 au 12 janvier 2024 à minuit (heure de Paris)**, sur le site Internet www.concours.agriculture.gouv.fr.
- Date limite de téléversement des pièces justificatives : **25 janvier 2024 à minuit (heure de Paris)**,
- Date limite de téléversement des dossiers de sélection : **25 janvier 2024 dernier délai.**
- Examen par le jury des dossiers de sélection : **à partir du 5 février 2024**
- Résultats d'admissibilité : **à partir du 23 février 2024**
- Épreuve orale d'admission : **à partir du 18 mars 2024 à Paris.**
- Résultats d'admission : **à partir du 29 mars 2024**

La note de service :

[Concours_externe_IAE_2023-761_final](#)